

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du Vendredi 18 Février 2022

Date de la convocation : 14 Février 2022

Date d'affichage du P.V. : 25 Février 2022

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 11 (dont 1 pouvoir)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELIN Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absents excusés : M. RYNGAERT Jean-Michel (donne pouvoir à Madame GARNIER Martine) ; M. CUVILLIER Guillaume ; Madame ADELIN Julie ; Mme BERTRAND Adeline

Absent non excusé : M. MERLUZZI Nicolas

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi dix-huit février à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

1°) *Projet éolien du Camp Thibault - Essertaux – Avis du conseil municipal*

2°) *FDE 80 : adhésion de la commune d'Albert*

3°) *Enertrag : plantation de haies champêtres et d'arbustes*

4°) *Adressage : dénomination des voies*

5°) *Délibération pour désaffectation de parcelles*

Questions diverses.

Madame Martine GARNIER est élue secrétaire de séance.

1°) PROJET ÉOLIEN DU CAMP THIBAUT – ESSERTAUX – AVIS DU CONSEIL MUNIICPAL

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que l'enquête publique concernant le parc éolien du CAMP THIBAUT d'ESSERTAUX a commencé le 20 Janvier 2022 et se termine le 21 Février 2022.

Il s'agit de l'exploitation d'un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune d'Essertaux.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et étudié la carte de localisation des projets éoliens, le conseil municipal procède au vote :

~ Pour = 3 Voix
~ Contre = 6 Voix
~ Abstentions = 2 Voix

2°) FDE 80 : ADHÉSION DE LA COMMUNE D'ALBERT

Madame le Maire précise que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare, à l'unanimité :

☒ favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville d'Albert.

3°) ENERTRAG : PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES ET D'ARBUSTES

PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES :

En marge de la construction du parc éolien d'Oresmaux et Essertaux, ENERTRAG se propose de renforcer la présence de haies champêtres sur le secteur, à une distance suffisante des éoliennes.

Il est proposé que le porteur du projet éolien finance la plantation de haies champêtres dans le domaine public de la commune (accotement sud du chemin rural CR n°28 dit du fond des Vignes et accotement Nord du chemin rural CR n°18 dit voirie de Boves), sur une distance respective de 500 ml et 240 ml.

Les plantations prendront place à une distance suffisante de la chaussée afin de permettre le passage des usagers des deux voiries citées plus haut.

Puisque ces plantations prendront place de part et d'autre du bloc cultural exploité par Monsieur Patrice WARIN, 3 ouvertures de 12 m prendront place sur le linéaire de haies au Nord et 3 ouvertures au Sud.

Il est acté que Monsieur WARIN se chargera à titre gracieux de l'entretien et de la taille de ces nouvelles haies, afin de permettre de concilier un triple objectif : bonne circulation des usagers de ces deux chemins ruraux, bonne cohabitation avec l'activité agricole et attractivité pour la biodiversité et le gibier.

Afin d'accompagner le caractère naturel et paysager de ces futures haies, la taille de celles-ci devra être effectuée d'une manière réfléchie, notamment pour les deux franges donnant sur les chemins ruraux, afin de permettre aux usagers de circuler sur les voies communales.

Par ailleurs, afin de respecter les espèces nicheuses pouvant potentiellement s'y établir, la taille des haies ne devra pas être réalisée durant la période de nidification, s'étalant du 15 mars au 31 juillet.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte la plantation de haies champêtres.

PLANTATION D'ARBUSTES :

En marge de la construction du parc éolien d'Oresmaux et Essertaux, ENERTRAG se propose d'agrémenter notre village par le remplacement ou la plantation d'arbres ou d'arbustes.

Madame le Maire présente plusieurs projets afin de laisser l'entreprise choisir le ou les projets qui répondent le mieux à leurs critères.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte de déposer les projets énumérés, dans l'ordre de priorité suivant :

1- École et de l'église :

- Remplacement de 12 acacias par un mélange de prunus – pommiers et cerisiers fleurs

2- Intersection de la Rue du Grand Hignu / Rue de la Fontenelle :

- Plantation d'une haie (côté du calvaire) – variétés à définir

3- Le Domaine de la Roche :

- Plantation d'Ormes sur les parcelles ZE 106, ZE 110 et ZE 111

4- Rue de Longpré :

- Remplacement des 23 prunus par un mélange de 15 prunus – pommiers et cerisiers fleurs

5- Rue du Château d'eau :

- Plantation de prunus

4°) ADRESSAGE : DÉNOMINATION DES VOIES

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture des services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal :

- DE VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération)
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'ADOPTER les dénomination suivantes (voir tableau annexé à la délibération)

Approbation à l'unanimité.

5°) DÉLIBÉRATION POUR DÉSAFFECTATION DE PARCELLES

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que lors de la vente du terrain cadastré H 91 sis 2, rue d'Estrées, aucun bornage n'a été effectué.

Après une demande auprès d'un géomètre, il s'avère que la clôture actuelle n'est pas correctement placée :

Mlle BERTRAND Bérénice et Mr CRIGNIER Michel occupent 100 m² du domaine public et la commune occupe 51 m² de leur propriété.

Soit une différence de 49 m² pour la commune.

Après discussion, en contrepartie du bon entretien et de l'amélioration de la maison, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de retenir les modifications inscrites sur le plan de bornage proposé par le géomètre en corrélation avec la délimitation actuelle soit :

- La désaffectation de 100 m² du domaine public en domaine privé.
- La rétrocession de 51 m² du domaine privé en domaine public.

Questions diverses :

Poirier Rue d'Ailly :

Madame le Maire informe les membres du conseil que suite aux vents violents de ces derniers jours, le poirier situé devant le 8 Rue d'Ailly est devenu dangereux. Elle propose, pour la sécurité des habitants et des passants de l'abattre. Approbation à l'unanimité.

Restes à réaliser :

Madame le Maire communique les restes à réaliser à reporter sur le budget de la commune 2022 :

13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux (Recettes)	24 043 €
204182	Bâtiments et installations – Organismes publics divers (Dépenses)	191 500 €
212	Agencements et aménagements de terrains (Dépenses)	1 822 €
2131	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (Dépenses)	72 200 €

Local poubelles :

Madame le Maire présente aux conseillers le nouveau devis de la construction du local poubelle à la salle polyvalente.

Celui-ci prend en compte les modifications des dimensions afin de pouvoir y stocker plus de conteneurs.

Montant : 5 885.50 € HT – Approbation à l'unanimité.

Demande de participations financières AMEVA :

Madame le Maire rappelle que le projet de déconnexion des eaux pluviales de la commune a été accepté lors du précédent conseil.

Suite à cet accord, elle a établi une demande de participation financière auprès de l'Agence de l'eau.

Le dossier est en cours d'instruction.

Rallye des Princesses :

Madame le Maire avise les conseillers que le 21^e Rallye des Princesses, réservé aux équipages 100 % féminins, se déroulera du 14 au 19 mai 2022, de Paris à la Baule, et passera par notre village le Dimanche 15 Mai.

Repas des aînés :

Madame le Maire demande si la commune organise le repas des aînés, prévu le Dimanche 3 Avril pour les administrés de plus de 60 ans. Approbation à l'unanimité.

Madame le Maire lève la séance à 22h00